

Éoliennes.

Des riverains affectés

Ils se défendent d'être des « anti-éoliens » et se sentent même contraints d'indiquer qu'ils ne sont pas non plus des « névrosés ». Comme 25 familles dans le même cas, ils sont victimes des nuisances sonores produites par les huit éoliennes érigées l'an passé sur les hauteurs de Cast. La perspective d'un classement du secteur en Zone de Développement Éolien (ZDE) serait pour eux « le déni d'un véritable problème de santé publique ».

Début mai, le sous-préfet de Châteaulin a organisé une réunion à leur demande. En juin, les exploitants ont fait des travaux visant à minorer les vibrations sonores. On leur a assuré qu'un cabinet spécialisé - et indépendant - ferait des mesures acoustiques courant août. On leur a promis que les projets en cours sur Saint-Coulitz et Plomodiern (quatre et cinq éoliennes) seront reportés tant que leurs problèmes ne seront pas résolus.

« On se sent méprisés »

« Et voilà qu'on apprend par Le Télégramme, le 11 juillet, que le secteur pourrait devenir ZDE (*) ? ». Marie-Josée Blouët, présidente de l'association des riverains des éoliennes de Cast, est déçue. « Nous avons toujours cherché le dialogue. Avec les exploitants du parc éolien, les autorités, les élus. Là, on se sent méprisés ».

« Pour les riverains, ce serait le déni des nuisances, s'insurge à son tour Marie-Annick Le Page. Il y a pourtant un réel problème de santé publique ! À nos réunions, nous recueillons le désarroi des gens. Ils sont très ennuyés de devoir se plaindre. Mais la souffrance est réelle. Nous nous devons de la relayer ».

Troubles du sommeil, maux de tête, nervosité... Damien Sablon, jeune médecin, affirme constater ces pathologies dans le secteur.



● Marie-Annick Le Page, Marie-Josée Blouët et Damien Sablon, riverains du parc de huit éoliennes implantées l'an dernier sur les hauteurs de Cast, estiment aujourd'hui que le bruit qu'elles font est « un vrai problème de santé publique que les autorités doivent absolument prendre en compte avant de continuer à donner des permis de construire ». (Photo M.-L.Q.)

« Lancinant, obsédant... Les mêmes mots reviennent pour qualifier le bruit. Les vibrations qui sous-tendent le bruit sont ressenties par certains au niveau des tempes, de la nuque... »

Appliquer le principe de précaution

« Même avec des doubles vitrages, les nuisances vibro-acoustiques sont perçues à l'intérieur des maisons, alors que d'autres bruits « normaux » ne passent pas, poursuit Marie-Annick Le

Page. Nous avons une personne obligée d'aller régulièrement chez des amis, pour dormir et récupérer. Pourtant, sa maison est à un km de la première éolienne. Pourquoi n'écoute-t-on pas l'Académie de médecine qui préconise 1,5 km entre les éoliennes et les habitations, alors qu'ici, certaines sont à 500 m, 700 m ? Faute d'étude d'impact réelle, il faut appliquer le principe de précaution ! Malheureusement, pour nous, c'est trop tard. Et le pire, c'est que nous ne pouvons même

pas partir ! Nos maisons ont perdu 30 % de leur valeur. Alors, nous allons nous battre. Et exiger à présent l'arrêt des éoliennes ».

Marie-Line Quéau

* Avec douze éoliennes existantes et neuf en projets, le pays de Châteaulin et du Porzay pourrait devenir la première Zone de Développement Éolien du Finistère (ZDE), seule forme juridique acceptée désormais pour que les investisseurs puissent bénéficier du tarif d'achat préférentiel d'EDF.